

Conseil Européen pour les Langues: TNP 2

La qualité dans les études de langues à l'Enseignement Supérieur en Grèce

Par Vasso Tocatlidou

0. Introduction

La qualité, l'évaluation et le contrôle de la qualité sont des concepts récemment introduits comme sujets de débat dans les milieux académiques européens, à la suite du Mémorandum de la CE sur l'enseignement Supérieur (1991). Concept nouveau et qui est encore à définir, la qualité dans le domaine des études constitue un nouveau terrain de conflits d'ordre idéologique obligeant le pouvoir politique à agir lentement et avec beaucoup de prudence ; en même temps, le contrôle de la qualité des services prestés par une université, très différente de toute autre institution ou entreprise, ouvre un champs de recherche très important pour la mise en place de méthodologies d'approche et d'outils opérationnels.

Ce rapport ne peut donc que donner une description commentée de l'état de la qualité des études de langues en Grèce et formuler certaines propositions concernant les actions qui devraient précéder toute opération d'évaluation ou de contrôle de la qualité des études.

1. Situation des études supérieures

Depuis le moment de la rédaction du rapport SIGMA sur la Grèce, en 1995 (<http://www.fu-berlin.de/elc/natreps/natr-gre.htm>), la situation générale de l'Enseignement Supérieur en Grèce semble être la même. Cependant, d'après certains indices, on peut estimer que le système éducatif grec semble se trouver actuellement dans une phase de transition. Bien que les structures n'aient pas changé, il est évident que la situation change sur le plan de la qualité : une nouvelle loi concernant l'évaluation dans l'enseignement secondaire a mis le concept d'évaluation, inexistant jusqu'à présent, au centre des débats. Par ailleurs, une deuxième loi plaçant en rapport d'équivalence les Ecoles d'Enseignement Supérieur Universi-

taire et les Ecoles d'Enseignement Supérieur Technique (les TEI, comparables aux *Polytechnics* britanniques) a, elle aussi, soulevé des débats et provoqué de durs conflits entre les universités et les TEI. Ces conflits, indépendamment de leurs causes – ils pourraient avoir été engendrés par des intérêts purement professionnels et/ou économiques – ont mis en évidence la nécessité de l'évaluation des institutions de l'enseignement supérieur ainsi que de celle des critères selon lesquels une institution pourrait être reconnue comme université.

En ce moment, un nouveau projet de loi proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale sur l'organisation des études de 3ème Cycle (niveau Master et Doctorat) et sur la recherche, réanime les débats qui semblaient s'être éteints entre-temps. En bref, ce nouveau projet de loi essaie, de manière indirecte, de régler les différents entre Universités et TEI et en même temps de mettre en place une structure des programmes d'études alignée sur la déclaration de Bologne (3+2+3). Par ailleurs, ce projet redistribue le pouvoir des institutions gérant la recherche.

1.1. Situation linguistique et actions gouvernementales

La situation linguistique change de manière imperceptible en ce qui concerne le grec, langue nationale ; les changements ne sont repérables que par observation rétrospective et sur une période de plus de vingt ans. Les 8,5 millions d'habitants que comptait la Grèce sont passés, suivant le dernier recensement de 2001, à 11 millions. Vu la diminution du nombre des naissances, cette augmentation de la population serait à mettre en rapport avec les naturalisations de nouveaux venus, migrants ou réfugiés économiques qui se sont installés ces dix dernières années en Grèce, autrefois pays d'origine de migrations et aujourd'hui pays d'accueil.

Ce changement de la société et de la situation économique grecque ne pourrait qu'avoir des incidences sur la situation linguistique. Des changements assez importants seraient à remarquer depuis le moment de la rédaction du rapport SIGMA de 1995, changements sensibles aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan social.

La politique linguistique, « silencieuse » mais active, essaie de s'aligner, dans la mesure des possibilités – pas seulement matérielles – du gouvernement, sur les décisions prises au sein du Conseil des Ministres, et en même temps de répondre aux nécessités de la situation géopolitique. Ainsi, sous la pression de groupes sociaux et d'obligations prises à l'égard de l'Union Européenne plutôt qu'en réponse à une analyse systématique des besoins, le Ministère de l'Éducation a procédé, comme on va le voir par la suite, à l'augmentation du nombre de langues étrangères à apprendre, ainsi qu'à l'ouverture des études supérieures à des langues jamais étudiées auparavant. Il a également encouragé la mise en place de nouveaux programmes de 3ème cycle pour les langues, dont un dispensé à distance par l'Université ouverte de Patras, presque tous financés par le Ministère et le Fonds Social de l'UE. Il faudrait aussi noter un changement important qui concerne l'accès des professeurs de langues à un poste de l'enseignement public : la demande du diplômé ne suffit plus, comme avant ; le Ministère organise tous les deux ans un concours, dont les résultats permettent à un nombre limité seulement d'accéder à un poste de l'enseignement public. Les candidats se présentent à un examen de connaissances linguistiques, méthodologiques et pédagogiques. Par cette mesure le Ministère veut assurer une meilleure qualité de personnel enseignant dans les écoles et par conséquent une meilleure formation linguistique des apprenants.

Par ailleurs, suite aux vagues de réfugiés économiques que la Grèce a récemment reçus, les problèmes de leur intégration sociale se rattachant à leur formation linguistique ont fait l'objet d'une série de programmes développés par le Ministère avec le support de l'UE.

Depuis 1997, un grand projet du Ministère pour l'innovation des programmes d'études dans l'enseignement supérieur est en cours. Cette initiative du Ministère de l'Éducation est soutenue par le Fonds Social de l'UE et vise l'implication active des départements dans un plan de réforme qui ne serait pas imposée par le haut mais qui émergerait de la base. Il s'agit du Programme Opérationnel « Éducation et Formation Professionnelle Initiale » (EPEAEK) dont on parlera plus bas (§ 4).

1.2. Situation linguistique au delà du cadre administratif

La situation linguistique au sein de la société se présente assez différemment : obéissant aux lois des marchés, l'apprentissage et l'usage des langues sortent souvent des cadres européens. La demande de langues autres que celles traditionnellement enseignées part des besoins d'échanges que le monde du travail et de l'économie développe aussi bien dans l'espace européen uni que dans le reste du monde. Cette réalité a ses incidences sur le fonctionnement des écoles de langues privées où une variété d'enseignements de langues, pas seulement européennes, sont offerts. Ainsi, le paysage linguistique grec varie-t-il suivant le milieu : les domaines dépendants des décisions gouvernementales, à savoir l'administration et l'éducation, sont moins ouverts que le milieu social où la variété des langues utilisées permet de parler de multilinguisme.

Tous ces changements deviennent évidents, si l'on compare la situation actuelle avec celle d'il y a trente ans, comme dans le tableau qui suit :

	1972	2002
ADMINISTRATION	Langue officielle : grec pur (katharévousa) Aucune langue étrangère	Grec moderne avec beaucoup d'usages néologiques dus aux traductions parallèles des textes de l'UE («eurolecte» et convergence des langages des administrations dans l'UE) Anglais ou français (nombre restreint d'usagers)
ÉDUCATION	Langue officielle : grec pur (katharévousa) 1 langue étrangère, anglais ou français Université : 4 langues,	Grec moderne Enseignement général : 2 langues étrangères obligatoires, l'anglais et, au choix, l'allemand ou le français Université : 10 langues étudiées, les 4

	l'anglais, le français, l'italien, et l'allemand. 1er et 2ème cycles seulement	ci-contre de l'UE plus l'espagnol et le néerlandais, ainsi que le russe, le bulgare, le turc et l'albanais. Organisation d'études de 3ème cycle et à distance
MILIEU SOCIAL	Variations du grec socialement marquées Langues étrangères marque de la classe bourgeoise (plus d'une) et moyenne (une)	Grec moderne : une version élaborée (nombre limité d'usagers), et d'autres déviant de la norme avec beaucoup d'anglicismes et d'usages « anticonformistes » mais convergents, consacrés par les médias. Grec en situation d'interlangue fortement marqué par l'origine étrangère des usagers (réfugiés économiques) Anglais élémentaire et des notions éparses d'allemand, de français (ex-travailleurs migrants) Plusieurs langues balkaniques et asiatiques (réfugiés économiques) Apprentissage systématique de langues variées assuré par des écoles privées de langues suivant la demande des marchés et des échanges (économiques surtout).

2. La question de la qualité dans l'enseignement général

La question de la qualité et le système de contrôle de la qualité de l'enseignement a toujours été un sujet des plus épineux dans le dialogue entre le corps enseignant et le ministère. Dans l'enseignement secondaire, l'institution des inspecteurs, qui étaient traditionnellement désignés par le ministère et constituaient une source de contestation et de conflits permanents, a cessé d'exister en 1982. Les « conseillers scolaires », approuvés par les syndicats des enseignants et qui ont succédé aux inspecteurs, n'ont pas su ou pu dans leur majorité écrasante assumer le rôle de conseiller. Mal reçus dans les classes, critiqués pour manque de compétence et contestés, ils n'ont jamais pu obtenir le pouvoir de contrôle et d'évaluation des enseignants et ils ont fini par tomber dans l'inertie.

Récemment une nouvelle loi (2001) réintroduit l'évaluation dans l'enseignement primaire et secondaire. Les débats montrent que son application rencontrera des difficultés, parce que le corps enseignant se sent toujours exposé à l'arbitraire et au subjectif, comme par le passé. En fait, il est douteux que le corps enseignant puisse accepter sans résistance son évaluation, même sous les plus favorables des conditions, pour la simple raison que son sentiment d'insécurité découle du manque de connaissance qu'il a de ses obligations.

En effet, jusqu'à présent, il n'y a pas de cadre définissant les obligations et les droits de l'enseignant ; officiellement, les enseignants ne l'ont jamais demandé et le ministère ne l'a jamais proposé. Or, tant que les standards au niveau des savoirs, des savoir-faire et des savoir être auxquels devrait répondre l'enseignant ne sont pas explicitement formulés et connus, l'évaluation restera suspecte et rencontrera des résistances fortes. Il serait d'ailleurs anormal qu'on évalue sans cadre de référence et qu'on essaie d'estimer la qualité d'un objet sans critères préalablement définis.

Cependant, malgré les réactions et les résistances, l'idée de l'évaluation de la qualité dans l'enseignement est acceptée à condition qu'elle fonctionne comme diagnostic pour l'amélioration du résultat de l'enseignement.

2.1. Mesures gouvernementales pour l'amélioration de la qualité

Vu la position contestée des « conseillers scolaires », les stages ou journées pédagogiques pour la formation/information des enseignants des langues sont assurés en grande partie par les services et les institutions étrangères : l'Institut français ou le Goethe Institut. Les Associations de professeurs développent également une action dans cette direction : des conférences, des stages ciblés en collaboration avec les Départements des universités et les institutions étrangères, des publications.

Parallèlement, un réseau de Centres Régionaux de Formation (?EK) mis en place par le Ministère de l'Éducation assure une formation de plus longue durée à un nombre limité d'enseignants, désignés parmi les candidats. Les enseignants suivent un stage sans interrompre leur fonction d'enseignant. Ils sont simplement dispensés de quelques heures

d'enseignement pour pouvoir suivre le stage. Il faudrait cependant noter que la demande n'est pas impressionnante ; souvent le nombre des postes proposés est supérieur à celui des candidats, ce qui permet d'échafauder des hypothèses concernant l'efficacité, la qualité même de cette formation ou de son organisation.

Récemment le Ministère a proposé un programme de formation parallèle, financé par le fonds social communautaire. Les résultats de son application ne sont pas encore publiés.

Ce qu'il serait important de remarquer dans tous ces cas d'actions visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement des langues dans les écoles et les lycées publics, c'est le manque d'objectifs formulés en termes de compétences ou de skills professionnels. En réalité, on ne saurait dire ce qu'on attendrait comme produit de la formation et ce que l'enseignant serait capable de faire à la fin du programme de formation. Ces programmes d'ailleurs ne sont jamais évalués, les stagiaires non plus.

2.2. L'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur

La *qualité* est un concept qui n'avait pas préoccupé les universités avant une quinzaine d'années. Le Mémoire de 1991 sur l'Enseignement Supérieur de la Commission a ouvert le débat sur l'évaluation de la qualité du travail effectué dans les institutions de l'enseignement supérieur et depuis, la question reste sans réponses qui soient approuvée unanimement par le monde académique. La Conférence des recteurs Européens (CRE) a mis en place un programme d'évaluation des institutions universitaires et a invité toutes les universités européennes à y participer. En Grèce, le tiers des 18 universités ont déjà participé à ce programme et ont fait l'objet d'une évaluation systématique dans le cadre du programme de la CRE.

De son côté, en 1998, le ministère a proposé aux institutions de l'enseignement supérieur et financé un programme pilote d'autoévaluation (EPEAEK, Action 4), par lequel les institutions étaient invitées à évaluer la qualité de la formation et des services prestés dans le but d'une autorégulation et d'un renforcement des côtés faibles. Les Conseils (Sénats) des Universités ont laissé l'initiative aux Départe-

ments. La participation n'étant pas obligatoire, le nombre des volontaires fut plutôt faible : 6% des Départements universitaires y ont participé. Des 10 Départements de langues et de littératures étrangères, un seul, le Département de français de l'Université Aristote de Thessaloniki a voulu participer à ce projet pilote.

2.3. Qualité des études de langues et actions pour son amélioration

La pression des besoins actuels du monde environnant, l'impact du programme de mobilité ERASMUS ainsi que les transformations dans le mode d'action et de travail qu'ont apportées les TIC ont amené les Universités et plus précisément les Départements des langues à réviser ou à élargir leurs programmes et à développer de nouvelles actions plus pointues. Ainsi, on remarque des changements dans l'enseignement supérieur qui s'ouvre vers des langues autres que l'anglais, le français, l'allemand et l'italien, langues qui, pour des raisons historiques et politiques, avaient jusqu'à présent été les seules constituant des domaines d'études universitaires.

Plus précisément, on devrait noter la création de nouveaux noyaux académiques comme le Département de langue et de littérature italiennes et espagnoles dans l'Université d'Athènes, le Département de langues et de littératures balkaniques à l'Université de Thessaloniki, et une section de néerlandais dans le Département de langue et de littérature allemandes de cette même université.

On devrait aussi signaler la création depuis 1997 de deux nouveaux programmes de 3ème cycle concernant les langues : un programme pour la traduction à l'Université d'Athènes et un programme pour le grec langue étrangère et seconde crée à l'Université de Thessaloniki, qui se sont ajoutés aux trois existant avant, un programme à distance (Patras), un autre pour la didactique du grec (Athènes), et un troisième, interdépartemental, concernant les applications technologiques dans le domaine des langues (Thessaloniki).

3. L'évaluation de la qualité des études de langues

Il faudrait souligner que les actions innovatrices citées ci-dessus ne sont pas le résultat de décisions prises après une évaluation systématique de la qualité du produit académique ; toutes les initiatives mentionnées plus haut partent de la conviction que l'université doit s'adapter aux attentes d'une société nouvelle, celle dite de l'information et du savoir, caractérisée par la mobilité, la globalisation de l'économie et des connaissances, le multilinguisme et la rapidité des rythmes d'évolution.

En fait, les Départements auraient du mal à préciser, s'ils étaient appelés à le faire, quels sont les points forts de leur action ou les points faibles, quels sont les dangers qui pourraient éventuellement les menacer dans l'avenir ou quelles perspectives favorables pourraient les orienter vers quelque direction. Le fait que les Départements de langues élargissent leur terrain d'action n'indique que leur volonté d'agir et de s'adapter à l'actualité, sans pour autant sortir de leur tradition impressionniste qui jusqu'à présent a dicté les cursus et leurs contenus. On pourrait même imaginer que la plupart des universités essaient d'agir et d'innover dans n'importe quelle direction pour prévenir une évaluation. (Rappelons que très peu de départements – un seul des dix Départements de langues – ont voulu participer au projet-pilote d'auto-évaluation proposé par le Ministère).

Cependant, les impliqués dans le processus éducatif subissent le contrôle et l'évaluation de leurs performances ; enseignants et étudiants sont évalués régulièrement. Sont aussi évalués les outils de formation, à savoir les livres, manuels et outils de référence. Ce qui échappe à l'évaluation et au contrôle, c'est le produit final du fonctionnement d'un département, en somme le produit de l'université. Or, ce présumé, condition *sine qua* non pour toute intervention d'innovation ou de simple changement dans les programme, reste hors des préoccupations des départements, qui, sans doute, dans le très proche avenir, devront s'en occuper.

3.1. L'évaluation de la qualité des enseignants

Les qualifications d'un enseignant universitaire sont définies par la loi 1268/82 qui constitue le cadre institutionnel de base du fonctionnement des universités. Pour occuper un poste dans une université, on doit être élu. Le candidat à un poste de lecteur (4ème échelon d'entrée), doit être docteur en la matière et avoir en plus au moins deux publications et une expérience reconnue de deux ans d'enseignant ou de chercheur. Un jury examine les candidatures et rédige un rapport d'évaluation qu'il propose à l'Assemblée Générale du Département. Les électeurs, qui votent en se justifiant en public, sont ceux qui occupent déjà un poste égal ou supérieur au poste proposé. Est élu, le candidat qui a obtenu plus de 500% des voix.

La même procédure est suivie chaque fois qu'un enseignant déjà élu à un poste veut avancer à un poste supérieur. Sont seuls pris en compte les travaux qui ont été réalisés après la dernière élection du candidat. Naturellement, les exigences sont en rapport avec le poste proposé. Ainsi un poste de 1er échelon présuppose une reconnaissance de l'œuvre du candidat (dans quelques départements, il est exigé que le candidat soit cité dans la bibliographie internationale), ainsi que des recherches publiées et au moins une monographie. Les étudiants représentés dans cette procédure n'ont pas le droit de vote mais ils se prononcent sur l'efficacité et le comportement du candidat, ainsi que sur la qualité des relations qu'il développe avec ses étudiants. Arrivé au 1er échelon, on n'est plus évalué. Cependant, au moment de la retraite, on est rétrospectivement évalué afin de pouvoir conserver ou non les privilèges du professeur émérite.

On pourrait donc conclure que la qualité des enseignants dans les universités est assurée par les structures de la loi en vigueur.

3.2. L'évaluation de la qualité des étudiants

Les étudiants des Départements des langues et de littératures étrangères s'inscrivent en première année après un concours d'entrée à l'Université. Ce con-

cours consiste en l'examen des connaissances des candidats, invités une fois par an à passer une série d'épreuves (les langues examinées sont le grec ancien, le latin et la langue du Département de leur destination). Or il se fait que ces épreuves, ne peuvent pas assurer un niveau de qualité de connaissances équivalant au niveau des exigences des études universitaires ; en bref, les étudiants de la première année sont très souvent incapables de suivre les cours dans la langue étrangère.

Rappelons ici le système de l'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement général, au sein duquel ceux qui atteignent l'université puisent théoriquement – parfois en pratique aussi – leurs connaissances : l'anglais est toujours la première langue étrangère enseignée dès l'âge de 9 ans. Dès l'âge de 12 ans, au secondaire, une deuxième langue est enseignée en même temps que l'anglais. Cette deuxième langue n'est plus imposée comme auparavant par l'administration mais reste au choix des élèves qui sont appelés à choisir entre le français et l'allemand. Pour le moment le choix ne semble pas favoriser le français qui, ces cinq dernières années, a perdu beaucoup de terrain dans la plupart des écoles et risque de passer à la troisième place derrière l'allemand. Il reste à voir les changements que pourrait entraîner l'introduction de l'italien, lorsqu'il sera ajouté aux deux autres langues optionnelles et proposé, lui aussi, au choix des élèves ; ce qui ne tardera pas, si l'on en croit les intentions du ministère.

Les méthodes d'enseignement utilisées sont celles des manuels universels créés par les grandes maisons d'édition. La qualité de l'enseignement reste à discuter puisque, comme on l'a vu plus haut, tout type d'évaluation est refusé ; ce qui explique dans une certaine mesure le résultat très maigre d'un apprentissage coûteux qui s'étend sur au moins six ans à raison de 2-3 heures par semaine, mais ce qui constitue les fondements sur lesquels les départements universitaires sont appelés à bâtir.

Tenant compte de cette réalité, les Départements d'accueil essaient de prendre certaines mesures pour améliorer la situation. Ces mesures, qui varient d'un Dé-

partement à l'autre, sont décidées par les Assemblées Générales, corps décideur pour toute question académique ou administrative. On devrait noter, entre autres,

- a. l'intensification de l'enseignement/apprentissage de la langue-cible,
- b. la multiplication des cours de langue,
- c. le remplacement des cours magistraux par de petits groupes travaillant en ateliers,
- d. le remplacement de l'examen de fin de semestre par un système de contrôle continu,
- e. la maximalisation du profit tiré du programme de mobilité Erasmus (développement d'un grand nombre d'accords bilatéraux),
- f. l'introduction du système ECTS pour la reconnaissance des études,
- g. l'utilisation des moyens multimédia et de l'Internet,
- h. le développement d'une infrastructure technologique (autorisation de tous les étudiants d'utiliser l'Internet via le server central de l'Université et organisations d'espaces informatiques),
- i. la mise à la disposition des étudiants de bibliothèques avec des ouvrages scientifiques et des éditions de la presse ,
- j. le recrutement d'enseignant-locuteurs natifs de la langue cible.

Cependant le problème reste toujours à résoudre : les départements de langues demandent au ministère de prendre des mesures pour mieux contrôler la qualité des connaissances linguistiques de ceux qui veulent suivre des études de langues.

3.3. L'évaluation de la qualité des programmes et des outils de formation

Les programmes d'études et les outils de formations sont l'objet d'une évaluation et d'une révision continue ; une fois par an l'Assemblée générale du Département a la

possibilité de les réviser. D'habitude ces révisions sont symptomatiques. Plus rare est la réforme radicale du programme. Dans presque tous les cas de changement, il s'agit de régulations du fonctionnement du programme qui révèle, dans son application, des faiblesses ou des phénomènes de dysfonctionnement. De même, on peut remplacer un livre ou un outil de référence ou en ajouter de nouveaux.

Ce processus prévoit aussi la participation active des étudiants représentés dans les comités de révision du programme et des outils de formation.

4. Actions pour l'amélioration de la qualité dans l'enseignement supérieur

4.1. Le Programme du Ministère « Éducation et Formation Professionnelle Initiale » (EPEAEK I et II).

Déjà mentionné plus haut, ce projet-pilote du Ministère vise l'innovation et l'amélioration de la qualité des études dans l'Enseignement Supérieur. Sa première phase a couvert la période 1997-2000 et en ce moment, il entre dans sa deuxième phase qui se terminera en 2005. Soutenu par le Fonds Social de l'UE, le projet est proposé aux départements de toutes les institutions de l'enseignement supérieur et concerne aussi bien les études du 1er et 2ème cycle que celles du 3ème. Les propositions des départements qui doivent obéir aux standards de tous les programmes européens sont évaluées par différents comités de spécialistes et d'experts ; ne sont financés que celles qui respectent tous les critères de qualité. Ces critères sont, entre autres,

- a. la finalité du projet (il doit répondre à un besoin reconnu qui impose l'intervention)
- b. les objectifs (le projet doit viser l'intégration professionnelle des étudiants)
- c. le degré d'innovation, du point de vue quantité et qualité,
- d. le nombre des étudiants concernés, spécialement les « stagnants » et les handicapés,

- e. le degré de promotion de l'égalité entre les sexes,
- f. les qualifications du personnel enseignant qui appliquera ce nouveau programme,
- g. l'expertise et le profil scientifique du coordinateur responsable,
- h. l'infrastructure du département,
- i. la méthodologie du développement et de l'application du nouveau programme,
- j. la clarté de la description des produits finis,
- k. le degré d'utilisation des TIC,
- l. l'expertise du département dans la coordination d'autres programmes,
- m. le système de suivi et de contrôle prévu pour l'application et la gestion,
- n. le système d'évaluation interne de la qualité du résultat de l'application,
- o. la valeur ajoutée,
- p. le budget et sa répartition raisonnable et motivée,
- q. le calendrier et la répartition des actions dans le temps,
- r. le degré de promotion de la dimension européenne,
- s. la viabilité du projet.

La participation des Départements de langues, réservée dans la première phase, s'élargit dans cette deuxième, à laquelle plus de la moitié des départements ont demandé de participer . Ainsi, on remarque deux programmes innovateurs de 2ème cycle,

- a. le Programme pour l'innovation du Département d'Anglais de l'Université Aristote de Thessaloniki,
- b. le programme XENIOS du Département de Français de l'Université Aristote de Thessaloniki, pour le développement d'une méthodologie

d'auto-apprentissage via Internet, appliqué au langage de l'économie, en 6 langues (<http://www.frl.auth.gr>).

et deux autres de 3ème cycle,

- c. le programme interdépartemental pour la traduction et la traductologie des Départements de Français, d'Anglais, d'Allemand de l'Université d'Athènes, auquel participe aussi le Département d'Italien de l'Université de Thessaloniki,
- d. le programme interdépartemental pour la didactique du grec langue étrangère et seconde des Départements de linguistique de Grec, de Français et d'Anglais de l'Université de Thessaloniki, auquel participe aussi le Département de Pédagogie de cette même Université.

Toutes ces tentatives émanant en même temps de l'autorité politique et des Départements d'Études témoignent d'une volonté d'améliorer la qualité des études de langues dans l'enseignement supérieur.

Cependant l'objectif qui reste encore à atteindre est la mise en place d'un système de contrôle continu de la qualité des études, c'est à dire du fonctionnement des Départements et de leur produit, par rapport aux exigences des domaines d'application.

4.2. Actions parallèles visant l'amélioration de la qualité

La qualité des études fait également l'objet de deux autres actions parallèles du Ministère, développées dans le cadre du même programme opérationnel (EPEAEK).

- a. La première, essaie d'introduire les stages pratiques dans le cadre des programmes d'études. Dans la première phase de 1997-2000, 50% des Départements de langues ont réagi et ont participé à cette action : les Départements de français, d'anglais, d'italien et d'espagnol de l'Université

d'Athènes et le Département d'allemand de l'Université de Thessaloniki. Dans la présente phase de 2002-2005, la demande de participation se manifeste également par le Département de Traduction de l'Université Ionienne (Corfou).

- b. La deuxième action du Ministère, mentionnée plus haut, essaie d'introduire l'évaluation dans les Départements. Dans la première phase un seul Département, le Département de français de l'Université de Thessaloniki, y a participé. Le lancement de la deuxième phase est attendu.

Tous ces projets, proposés aux institutions de l'Enseignement Supérieur, constituent des actions très précises, visant en même temps l'innovation et l'amélioration de la qualité des études. Un troisième objectif, explicitement formulé comme critère décisif, est le rapport des études avec la vie active.

Il faudrait souligner que dans tous les cas, ces projets sont proposés comme projets de formation et pas comme projets de recherche. Cependant le développement de tout nouveau projet, de tout nouvel outil ou moyen de formation présuppose des recherches ou des enquêtes, dont les données justifieraient le mode d'action. De même tout processus d'évaluation est par définition un projet de recherche. C'est la raison pour laquelle la méthodologie d'approche et les procédures à suivre pour le développement de ces projets constituent un des critères les plus importants pour l'approbation du projet.

4.3. Actions de l'Enseignement Supérieur pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement des langues à l'école

Les Départements de langues prennent l'initiative ou répondent à des demandes précises pour soutenir les enseignants du secondaire, public ou privé, et les aider à innover leurs connaissances ou leurs méthodes. Aussi, devrait-on noter une volonté

de coopération avec l'Université, manifestée aussi bien de la part des associations des enseignants que des instances impliquées dans l'enseignement des langues.

Ainsi, on devrait mentionner

- a. la structure montée par le Département d'anglais de l'Université de Thessaloniki (www.enl.auth.gr) qui organise des stages réguliers pour les enseignants de l'anglais des écoles privées et publiques, ainsi que des journées de réflexion ;
- b. le « noeud » (www.komvos.edu.gr) du Centre pour la Langue Grecque, site de rencontre et d'échange dans les pages d'une revue électronique ;
- c. le Laboratoire de Didactique des Langues du Département de français de l'Université de Thessaloniki (www.frl.auth.gr), qui organise des stages commandités par des associations d'enseignants ou d'autres instances pour l'initiation des enseignants aux TIC et à leur application à l'enseignement des langues.

4.4. L'assurance de qualité : le KPG- Certification nationale d'aptitudes linguistique-et-communicationnelle.

Le Ministère grec de l'Éducation Nationale et des Cultes vient de créer une nouvelle institution qui concerne les langues étrangères : le KPG-Certificat d'aptitudes linguistiques.

La décision politique à l'origine de sa création vise la mise en place d'un système unique et standardisé pour toutes les langues et pour tous les niveaux de connaissance, et a pour objectif le renforcement de la mobilité éducative et professionnelle dans et hors de l'U.E., par la promotion du multilinguisme social ainsi que du plurilinguisme individuel.

Ce système de certification, conçu pour répondre directement aux nécessités sociales, s'appuie sur les principes du *Cadre Européen de Référence Commun* du

Conseil de l'Europe et est proposé à tout intéressé –prioritairement aux adultes-, indépendamment du lieu, des conditions et du processus d'apprentissage.

La planification et le développement du système ont été confiés à un comité d'experts grecs, sa mise en oeuvre a été prise en charge par les départements de langues des Universités d'Athènes (pour l'anglais et l'allemand) et de Thessaloniki (pour le français et l'italien), la coordination de l'opération étant assurée par la Direction des Certifications du Ministère.

La phase pilote vise le niveau B2 de l'échelle proposée par le Conseil de l'Europe et a déjà abouti à l'organisation d'une session d'examens en avril 2003 pour le français et l'italien ; cette phase arrivera à son terme lors de l'organisation des examens d'anglais et d'allemand prévus pour novembre 2003.

Actuellement le comité d'experts est en train d'évaluer les premiers résultats. Les conclusions seront publiées sur le Net, à l'adresse <http://www.ypepth.gr/kpg> , où les intéressés peuvent déjà trouver, en grec, en français et en italien, des informations sur le système.

Il faut noter que les réactions très positives provenant de divers milieux sociaux témoignent d'un accueil très favorable de la nouvelle institution. Par ailleurs, vu l'impact que tous les systèmes de certification ont sur le processus d'enseignement/apprentissage dans les classes de langue des secteurs privé et public, on devrait s'attendre à une réorientation et à une amélioration de tout l'enseignement des langues en Grèce.

5. Conclusion et propositions

Tout ce qui a été exposé plus haut montre que l'enseignement supérieur tient bien compte de l'exigence sociale pour une meilleure qualité de la formation. Le programme de mobilité Erasmus et le Projet-pilote du Ministère ont été les forces majeures pour l'innovation des études. Le paysage change visiblement et presque tous

les concernés sont conscient de la nécessité d'un changement qui amènerait à une meilleure qualité de formation dans les universités.

L'amélioration de l'enseignement des langues a toujours été la raison d'être des spécialistes de la didactique, de la recherche en méthodologie, des stages et des programmes lancés par les grandes instances internationales. Cependant la notion de la « qualité », récemment introduite, conduit vers des domaines beaucoup moins impressionnistes et beaucoup plus techniques : le processus vers l'amélioration de la qualité ne peut que passer par l'évaluation. Et le maintien de la qualité ne peut que passer par un contrôle continu et systématique.

Si on avait donc à formuler quelques propositions, celles-ci devraient être orientées dans cette direction. Plus précisément, les vœux, les propositions et les recommandations respectivement adressés à la Commission, au Ministère concerné et aux Départements eux-mêmes pourraient être analogues aux suivants :

Vœux adressés à la Commission Européenne :

- a. Encourager et soutenir la recherche dans le domaine de la qualité. Plus précisément soutenir matériellement des projets de recherche qui auraient comme objectif la définition du concept de qualité des études de langues et le développement de critères d'évaluation de la qualité dans le domaine des études de langues.
- b. Soutenir les Départements intéressés par la mise en place d'un dispositif européen pour le contrôle de la qualité de la formation et des services prestés.

Propositions adressées au Ministère de l'Éducation Nationale

- a. Mieux contrôler l'accès aux études de langues : assurer un niveau de connaissance de la langue analogue aux exigences des études ou autoriser les Départements de langues à choisir eux-mêmes parmi les candidats ceux qui ont le niveau de langue nécessaire.
- b. Encourager et soutenir matériellement la formation continue des enseignants en service dans les universités.
- c. Encourager et soutenir matériellement les écoles et les classes offertes pour l'entraînement pratique (stages) des étudiants.
- d. Prévoir par des accords bilatéraux des séjours d'au moins deux mois de tous les futurs enseignants dans les pays dont ils vont enseigner la langue.

Les Départements devraient se demander

- a. s'ils ont défini et formulé explicitement la politique du département,
- b. s'ils ont défini et formulé explicitement les objectifs de la formation avant de procéder à la rédaction du programme d'étude ; s'ils ont choisi les contenus, les méthodes et les procédures en fonction des objectifs,
- c. s'ils ont prévu un système de contrôle continu du fonctionnement du Département,
- d. s'ils ont défini un standard du résultat attendu des cours, afin de pouvoir en évaluer la qualité,
- e. s'ils ont repéré les points faibles et les points forts du Département,
- f. s'ils ont pris des mesures pour combler les lacunes et s'ils en ont évalué le résultat.

Les propositions ci-dessous pourraient contribuer à un débat qui s'ouvre en ce moment.

La suite et la participation des départements à ce débat pourraient amener à un consensus sur la définition de la qualité et sur les moyens et les méthodes de son évaluation et de son contrôle.

Vasso Tocatlidou

Thessaloniki, avril 2002

Bibliographie

Απόφαση της Συνόδου των Πρυτάνεων των ελληνικών Πανεπιστημίων, *Τα ελληνικά Πανεπιστήμια στην Ευρώπη του 2000..* Αθήνα, 1992.*linguistique en Europe.* Actes. Conseil Européen pour les Langues, 2001

Communiqué de Prague, 2001

Conférence des Recteurs Européens (CRE), *Restructurer l'université. Les nouvelles technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. Pistes stratégiques pour l'université*, 1998

Conseil de l'Europe *Les langues vivantes. Apprendre, enseigner, évaluer. Un cadre européen commun de référence..*, Strasbourg, 1997 ([http:// culture.coe.fr/lang/](http://culture.coe.fr/lang/)),

Déclaration de Bologne, 2000

Déclaration de la Sorbonne, 1998

Multilinguisme et nouveaux environnements éducatifs : université et politique *Perspectives of postgraduate education in Europe.* Proceedings. University of Athens, 1998

SIGMA Report, (<http://www.fu-berlin.de/elc/natreps/natr-gre.htm>)

The white paper 1995, *Teaching and Learning. Towards the learning Society*

Towards a Europe of knowledge –COM(97)563 final

Τσαούση, Δ. Γ., *Η ευρωπαϊκή πρόκληση στην τριτοβάθμια εκπαίδευση*. Gutenberg, Αθήνα, 1990